



Schweizer Schiesssportverband  
Fédération sportive suisse de tir  
Federazione sportiva svizzera di tiro  
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6  
CH-6006 Luzern  
+41 41 418 00 10  
info@swissshooting.ch

Lucerne, le 29 octobre 2020

## Bulletin d'information à tous les Présidents des Membres de la Fédération

Chers Présidents

Le nombre de cas d'infections de coronavirus augmente massivement jour après jour. Jusqu'ici, nous observons que nos tireuses et nos tireurs se sont comportés de manière très responsable et ont respecté les règles de l'OFSP et les recommandations adaptées à notre discipline sportive par la FST. Au vu de l'augmentation des infections à la Covid-19, il convient à présent de ne pas baisser les bras!

**Le concept de protection de la FST a été à présent complété par des mesures additionnelles des recommandations pour les installations en intérieur. A ce propos, les nouvelles dispositions décidées par le Conseil fédéral le 28 octobre ont été prises en compte.**

Nous appelons à cette occasion toutes les fédérations, sociétés de tir, organisateurs de manifestations de tir – et bien entendu tous les tireurs – à continuer à respecter de manière conséquente les règles importantes et recommandations visant à contenir la pandémie.

### Covid-19: concept de protection pour les installations en intérieur

- **Il y a 15 personnes au maximum dans l'installation de tir.**
- Toutes les personnes **doivent porter un masque de protection** dans l'installation. **Sauf si l'espace en question est très large.**
- Toutes les personnes s'inscrivent avec les coordonnées et l'heure d'entrée en pénétrant l'installation. Lors du départ de l'installation, l'heure de sortie et le numéro de la cible utilisée doivent être notés.
- Dans la mesure du possible, il ne faut occuper qu'une cible sur deux
- **Il faut veiller à aérer suffisamment.** L'installation doit être bien aérée avant et après l'entraînement ou la manifestation de tir.
- Les entrées et sorties de l'installation doivent être respectées particulièrement. Comme la plupart des installations n'ont qu'une porte d'accès, il convient de faire attention à ce qu'il n'y ait pas des entrées et sorties simultanées de personnes (attirer l'attention par des affiches apposées sur ou devant l'installation).
- Les règles et recommandations de Gastro-Swiss sont également valables pour tout point de restauration (foyer des tireurs, stand de restauration), voir leur site web.

Afin de maintenir la pandémie de coronavirus sous contrôle, il convient bien entendu de continuer à respecter les règles de base les plus importantes – indépendamment de la discipline, que ce soit à l'entraînement ou au concours. Nous renvoyons à cette occasion à l'[article](#) correspondant sur la page d'accueil de la FST, y compris l'actuel concept de protection de la FST et d'autres documents. Le concept de protection de la FST sera adapté dans les prochains jours.



## Conférence extraordinaire des Présidents: réservez la date

En raison de la complexité du projet ZASV-AFS, nous sommes en retard dans sa mise en œuvre. Pour cette raison, il est nécessaire de prévoir une Conférence extraordinaire des Présidents. Celle-ci aura lieu le jeudi 4 mars 2021. De plus amples informations suivront en temps opportun. Nous vous prions de réserver cette date importante.

La Conférence des Présidents du 3 décembre 2020 à la Maison des sports à Ittingen aura lieu selon l'état actuel des connaissances. En raison de la pandémie de coronavirus, des changements pourront toutefois se produire à court terme.

## La FSTD deviendra membre de la FST à partir de 2021

La FST peut saluer un nouveau membre dans ses rangs. Après que les Délégués de la FST aient nettement voté en faveur de l'adhésion de la Fédération suisse de tir dynamique (FSTD) dès le mois de mai, la décision est officielle: les Délégués de la FSTD se sont prononcés pour l'adhésion à la FST lors de leur AD fin septembre 2020. Les tireurs dynamiques feront officiellement partie de la famille des tireurs de la FST au 1er janvier 2021.

## FFT Lucerne 2020

A partir du 1er novembre 2020, il sera possible de s'inscrire pour la Fête fédérale de tir 2021. Les licences, qui seront saisies à partir du 30 octobre pour l'année prochaine, n'ont aucune conséquence sur les coûts de l'année en cours. Cela ne concerne toutefois que les licences F300m/C50m/P25m et P50m. Ces licences ne seront facturées qu'à partir de 2021.

### Dissolution de société ou fusion de société

Les sociétés de tir qui se dissolvent au 31 décembre 2020 pourront participer à la FFT l'année prochaine. Elles peuvent de nouveau procéder aux réinscriptions de leurs tireurs. Les licences de l'année en cours seront vérifiées jusqu'au 30 novembre, ainsi, plus rien ne s'oppose à une inscription. Les changements de licence des tireurs, qui passent de la société dissoute à une autre société de tir en 2021, ne devraient être effectués qu'à partir du 1er décembre 2020. Les sociétés de tir qui fusionneront au 1er janvier 2021 devraient immédiatement transmettre les documents à la FST via les SCT de sorte que la fusion puisse être effectuée avant le 1er novembre 2020.

### Juniors et Vétérans

Veuillez noter que les Juniors n'auront éventuellement plus l'âge des Juniors l'année prochaine et ne pourront ainsi pas tirer la cible Juniors. Peut-être avez-vous aussi des camarades qui pourront tirer la cible Vétérans à partir de l'année prochaine.

### Facturation

Le montant déjà payé sera indiqué sur la nouvelle facture. Si la facture se solde par un avoir, un bon sera alors envoyé à votre société de tir lors de l'envoi du livret de tir. Vous pourrez utiliser le bon au guichet Décomptes à la Centrale administrative de la FFT.

Nous souhaitons une bonne santé et nous vous remercions pour votre soutien.

Avec nos cordiales salutations



Luca Filippini  
Président de la Fédération sportive suisse de tir